



Ville de Lisle-sur-Tarn

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 081-218101459-20241217-DM36_2024-AR



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Décision municipale n° 36 - 2024

MAPA 24-02 – Réhabilitation de la salle Pierre Salvet

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 Mai 2020 portant élection du Maire, des Adjointes et déterminant l'ordre du tableau ;

Vu la délibération n° 34-2020 du 22 juillet 2020 portant délégation générale du conseil municipal au maire ;

Vu la décision municipale n°24-2023 désignant le cabinet SUAU maître d'œuvre mandataire pour la réhabilitation de la salle Pierre Salvet ;

Vu le marché à procédure adaptée MAPA 24-02 relatif à la réhabilitation de la salle Pierre Salvet ;

Vu le rapport d'analyse présenté par le maître d'œuvre,

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses ;

Décide :

Article 1^{er} : les offres des entreprises suivantes sont retenues :

- Lot 1 – Désamiantage
 - Entreprise retenue : BATI 82, 1110 route de Nègrepelisse, 82350 ALBIAS,
 - Montant HT : 70 965,47 €.
- Lot 2 - Gros œuvre :
 - Entreprise retenue : BILSKI, ZI la Baute, Espace Monaco, 81990 LE SEQUESTRE,
 - Montant HT (offre de base) : 297 950 €,
 - Montant HT PSE uniquement sous réserve validation préalable de l'étude technique : (nouveau collecteur eaux usées et eaux vannes, eaux pluviales, nouvelle couche de forme pour le dallage de la mezzanine, des sanitaires, de l'entrée, du local de ménage et de la grande salle) : 62 344,91 €
 - Montant total HT (offre de base et PSE sous réserve) : 360 294,91 €.
- Lot 3 – Charpente métallique :
 - Entreprise retenue : SCOP CABROL, ZI Bonnecombe, 6 rue de la ferronnerie, 81200 MAZAMET,
 - Montant HT : 244 661,60 €.
- Lot 4 – Couverture, Bardage, Zinguerie :
 - Entreprise retenue : FOURES et FILS, ZA Garrigue Longue, 81600 MONTANS,
 - Montant HT : 322 443 €.
- Lot 5 – Menuiseries aluminium :
 - Entreprise retenue : SARL DURAND, 9 rue Claude Bernard, BP 138, 81300 GRAULHET,
 - Montant HT : 34 780 €.
- Lot 6 – Serrurerie :
 - Entreprise retenue : SAS VERDIER, 339 route de Lagrave, 81600 BRENS



Ville de Lisle-sur-Tarn

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 081-218101459-20241217-DM36_2024-AR

S²LOW

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

- Montant HT : 35 683 €.
- Lot 7 – Plâtrerie :
 - Entreprise retenue : Jacky MASSOUTIER & FILS, ZA la Molière, 81300 GRAULHET,
 - Montant HT : 89 999 €.
- Lot 8 – Menuiseries intérieures :
 - Entreprise retenue : Menuiserie CABANEL, 274 route de Mouzieys Panens, 81170 BOURNAZEL,
 - Montant HT : 50 462,46 €.
- Lot 9 – Carrelage, Faïence :
 - Entreprise retenue : MANUFACTURE MATERIAUX MODERNES, 2 avenue de la gare, 31250 REVEL,
 - Montant HT : 29 804,46 €.
- Lot 10 – Sol souple :
 - Entreprise retenue : REY SOL CONFORT, 43 rue de la marguerite, 81600 GAILLAC,
 - Montant HT : 14 677,48 €.
- Lot 11 – Peinture :
 - Entreprise retenue : LACOMBE, 3 av Georges Clémenceau, 81600 GAILLAC,
 - Montant HT (offre de base) : 32 000 €,
 - Montant HT PSE (peinture judo) : 2 879,51 €,
 - Montant total HT (PSE non retenue) : 32 000 €.
- Lot 12 – Electricité :
 - Entreprise retenue : LAGREZE & LACROUX, 14 av de la Martelle, 81150 TERSSAC,
 - Montant HT (offre de base) : 82 638,53 €,
 - Montant HT PSE (travaux photovoltaïques) : 40 361,47 €,
 - Montant total HT (offre de base + PSE) : 123 000€.
- Lot 13 – CVC, Plomberie :
 - Entreprise retenue : SPIE BUILDING SOLUTIONS, 6 rue Fructidor, TSA 90026, 93484 SAINT OUEN SUR SEINE,
 - Montant HT (offre de base) : 194 546 €.

Le montant global de l'attribution de base s'élève à : **1 500 611 € HT**,
En intégrant les PSE retenues dont certaines avec réserves : **1 603 317,38 € HT**.

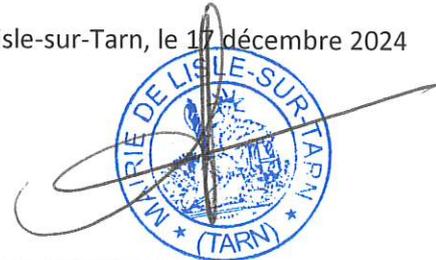
Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision ;

Article 3 : le compte rendu de la présente décision sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Maryline LHERM



QR

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative).